Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Communiquation des comptes chaque année?

Par fulup

BONJOUR
Mon frère a été placer sous tutelle et je suis subrogé tuteur faut-il obligatoirement que les comptes de mon frère me soient communiqués chaque année par le tuteur avant le 31 décembre de chaque année ?
En vous remerciant par avance

Par TUT03

Bonjour

je n'avais pas vu votre question

le tuteur doit vous soumettre les comptes de gestion chaque année, au plus tard le 31 mars de l'année suivante; les comptes sont arrêtés au 31 décembre mais il est matériellement impossible de produire les comptes le 31 décembre, il manque très souvent des informations bancaires pour cela